

14ème législature

Question N° : 13785	De Mme Annick Girardin (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Saint-Pierre-et-Miquelon)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >protection	Analyse > biodiversité. préservation.
Question publiée au JO le : 18/12/2012 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Date de renouvellement : 02/04/2013 Date de renouvellement : 22/10/2013 Date de renouvellement : 11/02/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annick Girardin interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le fonctionnement de l'Agence des aires marines protégées. La France dispose du deuxième domaine maritime mondial avec plus de 11 millions de Km². Lorsque l'espace maritime est pris en compte dans le calcul de la superficie des États, la France passe du 42ème rang au 6ème rang mondial. Cet espace maritime est pourtant loin d'être estimé à sa juste valeur alors que ses potentialités sont immenses : développement économique, défense maritime, industrie off-shore, pêche, tourisme, algocarburants, etc. De même, la protection de la biodiversité marine est indissociable d'un développement économique maritime ambitieux et pérenne. C'est pourquoi la baisse du budget pour 2013 de l'Agence des aires marines protégées est inquiétante. Cette baisse entraîne le report de plusieurs projets de création de parcs marins. L'objectif lors de la mise en place de cette agence en 2006 était la création de 10 parcs naturels marins en 2010. Seuls trois parcs ont été créés à ce jour. Aussi, elle souhaiterait savoir ce qu'elle compte entreprendre pour assurer la préservation de notre biodiversité marine et pour lier protection et développement économique.